



# ASS\*

## ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL

### APPRENDRE UN MÉTIER

### OBTENIR UN DIPLÔME !

**L'assistant.e social.e** informe les intéressés sur leurs droits en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement. En fonction des situations, il.elle les oriente vers des lieux d'accueil, ou peut servir de médiateur lorsque les dossiers sont complexes. Pour cela il.elle doit avoir une parfaite connaissance des institutions, des rouages de l'administration et des démarches à effectuer pour débloquer des

situations ou intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Certain.es assistant.es peuvent se spécialiser et agir dans des domaines spécifiques tels que le logement, la santé scolaire, l'hygiène mentale, l'enfance en danger... Le plus souvent, l'assistant.e social.e travaille en liaison avec d'autres professionnel.les. Il.elle fait également le lien avec les services administratifs de mairie, les caisses d'allocations familiales.



**Luna, 23 ans,**  
Apprentie Assistante  
médico-social

Témoignage

*« J'accompagne les personnes bénéficiaires du RSA et j'en reçois certaines de manière plus individuelle. J'accompagne différents types de personnes : des étrangers diplômés à l'étranger dont le diplôme n'est pas reconnu en France, des personnes qui ont une fragilité psychologique, des personnes qui ont soudainement tout perdu, des jeunes qui ont vécu des expériences difficiles, notamment la prison... Pour toutes ces personnes, j'essaie de les accompagner pour faire avancer les choses, pour leur permettre de retrouver une stabilité et de réfléchir à leur projet professionnel et faire en sorte qu'ils puissent retourner vers l'emploi. »*

### QUELS EMPLOYEURS ?

Fonction publique territoriale/d'état/hospitalière, établissements de santé publics et privés, établissements pénitentiaires, organismes de protection sociale, établissements et services médico-sociaux, entreprises publiques ou privées, secteur libéral, associations...

\* Diplôme d'Assistante de service social.

## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- Être titulaire du BAC, DAEU, ou titre admis en dispense du BAC.
- Ou être titulaire du DE AMP ou DE AVS et justifier de 5 années dans l'emploi correspondant.

**ET**

- PARCOURSUP, par la voie des sélections des voies directes dans un centre de formation partenaire du CFA.
- Ou par des épreuves (orales) organisées par le CFA après la signature d'un contrat d'apprentissage.

## LE CONTENU DE LA FORMATION

# 1740h

D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE  
RÉPARTIES SUR 3 ANS

**4 blocs de compétences pour obtenir la certification :**

**DC1 :** Intervention professionnelle en service social.

**DC2 :** Analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social.

**DC3 :** Communication professionnelle.

**DC4 :** Dynamiques inter institutionnelles, partenariales et réseaux.



## Planning de l'alternance\* (sur 36 mois)

1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année
<b>19 semaines</b> de formation pratique	<b>21 semaines</b> de formation pratique	<b>9 semaines</b> de formation pratique
<b>33 semaines</b> chez l'employeur	<b>31 semaines</b> chez l'employeur	<b>43 semaines</b> chez l'employeur

\* répartition donnée à titre indicatif.

**STAGE HORS EMPLOYEUR** en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année.